



SSIAP 3 QCM Examen

Free Practice Test — 30 Real Exam-Style Questions

with full answer key & explanations

**Unlock the full bank of 500 questions
+ unlimited timed mock exams + mistake book**

Practice on the web: <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99 / week · \$6.99 / month · cancel anytime

What you unlock: all 500 questions • unlimited timed mock exams • mistake book • instant explanations

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



Practice Questions

Try all 30 first, then check the answer key at the back.

Want the other 470+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

1. Quelle est la différence entre une déflagration et une détonation dans le contexte des explosions ?

- A. La déflagration se propage à une vitesse inférieure à la vitesse du son (onde de pression subsonique) ; la détonation se propage à une vitesse supérieure (onde de choc supersonique)
- B. La déflagration est plus dangereuse que la détonation
- C. La déflagration ne cause pas de dommages matériels contrairement à la détonation
- D. Les deux termes sont synonymes

2. Quel article du Code de la construction et de l'habitation (CCH) définit les ERP ?

- A. Article L. 123-1 du CCH (définition et réglementation de sécurité des ERP)
- B. Article R. 122-2 du CCH (définition des IGH)
- C. Article L. 111-7 du CCH (accessibilité)
- D. Article L. 152-1 du CCH (sanctions)

3. Comment le chef de service SSIAP 3 assure-t-il la continuité de la sécurité incendie lors d'un changement de prestataire (externalisation du service SSIAP à une nouvelle société) ?

- A. Il remet uniquement les codes du SSI au nouveau prestataire sans formalité supplémentaire
- B. Il attend le début du contrat de la nouvelle société sans préparation préalable
- C. Il prépare un dossier de passation complet (registre de sécurité, plans à jour, liste des contrats de maintenance, état des prescriptions en cours, planning du personnel, procédures d'exploitation), organise une période de chevauchement entre l'ancien et le nouveau prestataire, informe la commission de sécurité du changement et s'assure de la formation des nouveaux agents aux spécificités de l'établissement
- D. Le changement de prestataire SSIAP ne nécessite aucune formalité car le service est standardisé

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start



4. Quelle est la différence entre la faute inexcusable de l'employeur et la faute intentionnelle en droit de la sécurité sociale ?

- A. La faute inexcusable est une faute d'une exceptionnelle gravité : l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger et n'a pas pris les mesures nécessaires ; elle entraîne une majoration de la rente AT/MP et des indemnités supplémentaires. La faute intentionnelle implique une volonté de causer le dommage et peut entraîner la déchéance des prestations AT pour l'employeur
- B. La faute inexcusable et la faute intentionnelle sont synonymes en droit de la sécurité sociale
- C. Seule la faute intentionnelle engage la responsabilité de l'employeur, pas la faute inexcusable
- D. La faute inexcusable ne concerne que les accidents survenus dans les transports, pas dans les ERP

5. Qu'est-ce que la notion de 'compartimentage' en sécurité incendie ?

- A. La séparation physique des équipements de sécurité
- B. L'organisation des gardes par zone
- C. La découpe du budget en postes distincts
- D. La division d'un bâtiment en zones délimitées par des parois résistantes au feu, limitant la propagation du feu et des fumées

6. Qu'est-ce que la mise en demeure préfectorale à l'encontre d'un exploitant d'ERP et quelles en sont les conséquences si elle n'est pas suivie d'effet ?

- A. Une simple recommandation non contraignante du préfet
- B. Une sanction pénale directe infligée à l'exploitant
- C. Une injonction administrative ordonnant à l'exploitant de réaliser les travaux de mise en conformité dans un délai fixé, sous peine de fermeture administrative de l'établissement par arrêté préfectoral
- D. Une procédure réservée aux IGH uniquement

Want the other 470+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

7. Quelle est l'obligation de l'employeur concernant les exercices d'évacuation dans un ERP ?

- A. Au moins un exercice par semestre (deux par an)
- B. Un exercice par an uniquement
- C. Un exercice tous les 3 ans
- D. Pas d'obligation réglementaire précise



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



8. Dans le cadre de la gestion du stress et des situations de crise, quelle posture le chef de service SSIAP 3 doit-il adopter ?

- A. Montrer ses émotions pour motiver l'équipe
- B. Déléguer immédiatement toutes les décisions à ses supérieurs
- C. Maintenir son calme, communiquer clairement, coordonner les actions et adapter ses décisions à l'évolution de la situation
- D. Agir seul sans consulter ses agents pour aller plus vite

9. Quelle est la particularité du SSI de catégorie E ?

- A. C'est le niveau le plus simple, composé d'un équipement d'alarme de type 4 ou 5 sans détection automatique
- B. C'est le niveau le plus complet avec détection généralisée
- C. Il est réservé aux IGH uniquement
- D. Il comprend une détection partielle associée à une alarme sélective

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play

10. Quel est l'objet d'un exercice d'évacuation dans un ERP ?

- A. Évaluer uniquement la vitesse d'évacuation
- B. Tester les équipements de sécurité technique
- C. Entraîner le personnel, vérifier les procédures d'évacuation et sensibiliser les occupants
- D. Informer la commission de sécurité des délais d'évacuation

11. Quel texte réglementaire fixe les règles générales de sécurité contre l'incendie dans les ERP ?

- A. L'arrêté du 25 juin 1980 modifié (règlement de sécurité ERP)
- B. L'arrêté du 2 mai 2005 modifié
- C. L'arrêté du 31 janvier 1986
- D. Le décret du 8 mars 1995

12. Quelle distance délimite la limite latérale du volume de protection d'un IGH ?

- A. 12 m
- B. 10 m
- C. 3 fois la hauteur du bâtiment
- D. 8 m

Want the other 470+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frssiap3>



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



13. Quelle note minimale doit obtenir un candidat à l'épreuve de QCM de l'examen SSIAP 3 pour ne pas être éliminé ?

- A. 10 sur 20
- B. 6 sur 20
- C. 8 sur 20 (score éliminatoire si inférieur)
- D. 12 sur 20

14. Qu'est-ce que la maintenance préventive dans la gestion d'un service de sécurité incendie ?

- A. La réparation des équipements après leur panne
- B. L'achat de nouveaux équipements chaque année
- C. L'ensemble des opérations planifiées visant à prévenir les défaillances des installations de sécurité
- D. La vérification uniquement lors des visites de commission

15. Qu'est-ce que la règle C + D dans les ERP ?

- A. Une règle de calcul des distances entre façades permettant de limiter la propagation du feu entre bâtiments voisins
- B. Une méthode de calcul du nombre de sorties nécessaires
- C. Un critère de classement des matériaux au feu
- D. Une règle de dimensionnement des colonnes sèches

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play

16. Quel est le nombre minimal d'heures de travail effectif pour qu'un salarié acquière un jour de congé payé ?

- A. 4 semaines de travail effectif ouvrent droit à 2,5 jours ouvrables de congés
- B. 8 semaines de travail ouvrent droit à 1 jour de congé
- C. 1 semaine de travail ouvre droit à 1 jour de congé
- D. Il n'y a pas de règle légale précise

17. Quel document formalise les règles d'organisation interne d'un service de sécurité incendie (horaires, discipline, obligations) ?

- A. Le contrat de travail individuel uniquement
- B. Le plan de prévention
- C. Le règlement intérieur de l'établissement
- D. La convention collective



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



18. Dans quel cas le chef d'établissement peut-il ouvrir un ERP du 1er groupe sans visite préalable de la commission de sécurité ?

- A. Dans tous les cas si les travaux sont terminés
- B. Jamais — la visite de la commission est obligatoire avant toute ouverture d'un ERP du 1er groupe
- C. Si les travaux sont de faible importance
- D. Si un bureau de contrôle agréé a vérifié la conformité

Want the other 470+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

19. Quelle est la catégorie d'un ERP dont l'effectif public se situe entre 701 et 1 500 personnes ?

- A. 1re catégorie
- B. 3e catégorie
- C. 4e catégorie
- D. 2e catégorie

20. Qu'est-ce que le 'plan particulier de mise en sûreté' (PPMS) et dans quels types d'ERP est-il requis ?

- A. Un plan d'urgence obligatoire dans les établissements scolaires (type R) pour protéger les élèves en cas de menace externe grave (attentat, risque technologique, risque naturel) par confinement ou évacuation selon la nature de la menace
- B. Un plan de sécurité incendie simplifié pour les ERP de 5e catégorie
- C. Un plan de déplacement des personnes à mobilité réduite en cas d'incendie
- D. Un document réglementaire imposé par la commission de sécurité lors de chaque visite périodique

21. Qu'est-ce que le 'plan d'organisation de la mise en sûreté' (POMS) dans un ERP et dans quelles circonstances est-il activé ?

- A. Un plan de maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie
- B. Un plan décrivant l'organisation de la sécurité privée dans l'établissement
- C. Un document équivalant au registre de sécurité dans les ERP de 5e catégorie
- D. Un plan décrivant les mesures à prendre pour mettre en sûreté les occupants d'un ERP face à un danger interne ou externe (incendie, menace terroriste, risque naturel ou technologique) ; il précise qui fait quoi, selon quel signal, par quel moyen, et où se retrouver

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



22. Qu'est-ce qu'une colonne humide dans un bâtiment et en quoi diffère-t-elle d'une colonne sèche ?

- A. La colonne humide est alimentée par de l'eau de pluie, la colonne sèche par le réseau public
- B. La colonne humide est en plastique, la colonne sèche est en acier galvanisé
- C. La colonne humide est uniquement utilisée dans les sous-sols, la colonne sèche aux étages
- D. La colonne humide est une canalisation permanente maintenue en charge (sous pression d'eau) en toutes circonstances, alimentée par la réserve d'eau de l'établissement ; la colonne sèche est une canalisation vide que les sapeurs-pompiers alimentent eux-mêmes en arrivant sur les lieux

23. Quelle est la signification de la catégorie de résistance au feu 'REI 120' selon la classification européenne ?

- A. Résistance mécanique (R), Étanchéité aux flammes (E) et Isolation thermique (I) maintenues pendant 120 minutes
- B. Résistance électrique et isolation pendant 120 minutes
- C. Résistance à l'explosion, étanchéité et imperméabilité pendant 120 minutes
- D. Résistance mécanique seule pendant 120 minutes, sans exigence d'étanchéité

24. Qu'est-ce qu'un tableau de bord de sécurité utilisé par le SSIAP 3 ?

- A. Un outil de pilotage synthétisant des indicateurs clés (nombre d'alarmes, délais d'intervention, état de conformité, incidents) permettant de suivre la performance du service
- B. Le panneau de commande du SSI
- C. Le planning hebdomadaire des agents
- D. Le registre des visiteurs

Want the other 470+ questions & full timed mock exams? Unlock at
<https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

25. Qu'est-ce qu'un avis défavorable de la commission de sécurité pour un ERP ?

- A. Une interdiction définitive d'exploiter l'établissement
- B. Une simple recommandation sans effet juridique
- C. Un avis favorable avec réserves
- D. Un avis recommandant la fermeture au préfet qui seul peut décider la fermeture



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



26. Qu'est-ce que la notion de masse salariale dans la gestion budgétaire d'un service de sécurité ?

- A. Le montant total des équipements de sécurité
- B. Le budget formation uniquement
- C. Le coût des contrats de maintenance
- D. L'ensemble des coûts liés au personnel (salaires bruts, charges patronales, primes, congés payés, avantages en nature)

27. Que désigne le sigle SSIAP 3 ?

- A. Coordinateur des systèmes de sécurité incendie
- B. Agent de sécurité incendie supérieur
- C. Chef d'équipe de sécurité incendie
- D. Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Study offline on the free app — search your exam on the App Store or Google Play

28. Quelles sont les spécificités de la sécurité incendie dans les établissements de type U (établissements de soins) en ce qui concerne la circulation des patients sous assistance respiratoire ?

- A. Les patients sous assistance respiratoire sont exemptés des procédures d'évacuation car ils ne peuvent pas être déplacés
- B. En cas d'incendie dans un service de soins critiques, l'évacuation immédiate est toujours privilégiée même pour les patients intubés
- C. Pour les patients sous assistance respiratoire ou en soins critiques, la procédure est la mise à l'abri horizontale (transfert dans le compartiment adjacent CF) en priorité sur l'évacuation verticale ; les respirateurs portables doivent être disponibles, le personnel soignant doit être formé aux procédures et le nombre de patients à mobilité très réduite doit être connu du service de sécurité
- D. Les services de réanimation sont des locaux à risques spéciaux sans obligation d'évacuation

29. Qu'est-ce qu'un dossier d'identité SSI ?

- A. Le diplôme du technicien qui a installé le SSI
- B. Le contrat de maintenance du SSI
- C. L'ensemble des documents techniques décrivant le SSI installé (plans, schémas, programmation, PV de réception)
- D. Le manuel d'utilisation du tableau de signalisation



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



30. Qu'est-ce qu'une issue de secours dans un ERP ?

- A. Une sortie supplémentaire aux sorties normales, destinée à compléter les possibilités d'évacuation en cas de sinistre
- B. La sortie principale de l'établissement
- C. Un couloir réservé aux sapeurs-pompiers uniquement
- D. Une sortie accessible uniquement au personnel



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



Answer Key & Explanations

You just practised 30 of 500. Unlock every question + timed mocks at
<https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

1. A — La déflagration se propage à une vitesse inférieure à la vitesse du son (onde de pression subsonique) ; la détonation se propage à une vitesse supérieure (onde de choc supersonique)

La déflagration est une combustion rapide subsonique ; la détonation est une explosion supersonique avec une onde de choc. La détonation est plus destructrice.

2. A — Article L. 123-1 du CCH (définition et réglementation de sécurité des ERP)

L'article L. 123-1 du Code de la construction et de l'habitation définit les ERP et pose le principe de leur réglementation en matière de sécurité contre l'incendie et la panique.

3. C — Il prépare un dossier de passation complet (registre de sécurité, plans à jour, liste des contrats de maintenance, état des prescriptions en cours, planning du personnel, procédures d'exploitation), organise une période de chevauchement entre l'ancien et le nouveau prestataire, informe la commission de sécurité du changement et s'assure de la formation des nouveaux agents aux spécificités de l'établissement

Un changement de prestataire SSIAP sans préparation est un risque opérationnel majeur. Le SSIAP 3 sortant prépare : un dossier de passation complet (état des lieux réglementaire, contrats, prescriptions en cours, clés et codes), une période de chevauchement pour former les nouveaux agents aux spécificités de l'établissement (SSI particulier, locaux à risques, procédures), une information à la commission de sécurité et au SDIS. La continuité de la surveillance est assurée sans interruption.

4. A — La faute inexcusable est une faute d'une exceptionnelle gravité : l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger et n'a pas pris les mesures nécessaires ; elle entraîne une majoration de la rente AT/MP et des indemnités supplémentaires. La faute intentionnelle implique une volonté de causer le dommage et peut entraîner la déchéance des prestations AT pour l'employeur

La faute inexcusable de l'employeur (art. L. 452-1 CSS) est reconnue lorsqu'il avait ou aurait dû avoir conscience du danger et n'a pas pris les mesures pour le prévenir. Elle entraîne : majoration de la rente AT/MP pour la victime, indemnisation intégrale des préjudices subis et action récursoire de la CPAM contre l'employeur. La faute intentionnelle (volonté délibérée de causer le dommage) est encore plus grave et peut entraîner des poursuites pénales.

5. D — La division d'un bâtiment en zones délimitées par des parois résistantes au feu, limitant la propagation du feu et des fumées

Le compartimentage consiste à diviser un bâtiment en secteurs délimités par des parois et portes résistantes au feu pour confiner le sinistre et protéger les zones adjacentes.

6. C — Une injonction administrative ordonnant à l'exploitant de réaliser les travaux de mise en conformité dans un délai fixé, sous peine de fermeture administrative de l'établissement par arrêté préfectoral

La mise en demeure préfectorale est une injonction formelle adressée à l'exploitant d'effectuer les travaux de mise en conformité dans un délai déterminé. Si l'exploitant ne s'exécute pas dans le délai imparti, le préfet peut prendre un arrêté de fermeture de l'établissement. Le SSIAP 3 conseille l'exploitant pour répondre à la



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



mise en demeure dans les délais.

7. A — Au moins un exercice par semestre (deux par an)

Le règlement de sécurité des ERP impose au moins deux exercices d'évacuation par an (un par semestre).

8. C — Maintenir son calme, communiquer clairement, coordonner les actions et adapter ses décisions à l'évolution de la situation

En situation de crise, le chef de service doit : rester calme, évaluer rapidement la situation, donner des instructions claires et précises, coordonner les agents et s'adapter en temps réel à l'évolution.

9. A — C'est le niveau le plus simple, composé d'un équipement d'alarme de type 4 ou 5 sans détection automatique

Le SSI de catégorie E est le plus simple : il comprend un équipement d'alarme de type 4 ou 5 sans détection automatique d'incendie.

10. C — Entraîner le personnel, vérifier les procédures d'évacuation et sensibiliser les occupants

L'exercice d'évacuation permet d'entraîner le personnel aux procédures d'urgence, de vérifier leur efficacité et de sensibiliser l'ensemble des occupants.

11. A — L'arrêté du 25 juin 1980 modifié (règlement de sécurité ERP)

L'arrêté du 25 juin 1980 modifié constitue le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

12. D — 8 m

La limite latérale du volume de protection est fixée à 8 m de part et d'autre de la façade de l'IGH.

13. C — 8 sur 20 (score éliminatoire si inférieur)

À l'examen SSIAP 3, chaque épreuve écrite (QCM et notice) ne doit pas être inférieure à 8 sur 20 ; la moyenne des deux épreuves doit atteindre 12 sur 20.

14. C — L'ensemble des opérations planifiées visant à prévenir les défaillances des installations de sécurité

La maintenance préventive regroupe les opérations programmées (contrôles, essais, vérifications) visant à prévenir les défaillances avant qu'elles surviennent.

15. A — Une règle de calcul des distances entre façades permettant de limiter la propagation du feu entre bâtiments voisins

La règle C + D permet de vérifier la protection contre le rayonnement thermique entre deux bâtiments : C est la distance entre façades et D la hauteur en jeu.

16. A — 4 semaines de travail effectif ouvrent droit à 2,5 jours ouvrables de congés

L'article L. 3141-3 du Code du travail prévoit 2,5 jours ouvrables de congés par mois de travail effectif, soit 30 jours ouvrables par an.

17. C — Le règlement intérieur de l'établissement

Le règlement intérieur est obligatoire dans toute entreprise de plus de 50 salariés ; il fixe les règles de discipline, d'hygiène et de sécurité opposables à tous les salariés.

18. B — Jamais — la visite de la commission est obligatoire avant toute ouverture d'un ERP du 1er groupe



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



Pour un ERP du 1er groupe, la visite préalable de la commission de sécurité est toujours obligatoire avant l'ouverture au public. L'avis favorable de la commission est une condition nécessaire.

19. D — 2e catégorie

Un ERP dont l'effectif public est entre 701 et 1 500 personnes est classé en 2e catégorie.

20. A — Un plan d'urgence obligatoire dans les établissements scolaires (type R) pour protéger les élèves en cas de menace externe grave (attentat, risque technologique, risque naturel) par confinement ou évacuation selon la nature de la menace

Le PPMS est un plan d'urgence spécifique aux établissements scolaires, crèches et centres de loisirs (ERP de type R et PE). Il prévoit les procédures de confinement (en cas de menace chimique ou d'attentat en cours) ou d'évacuation selon la nature de l'alerte. Il est élaboré par le directeur de l'établissement en coordination avec les autorités locales (mairie, préfecture, académie).

21. D — Un plan décrivant les mesures à prendre pour mettre en sûreté les occupants d'un ERP face à un danger interne ou externe (incendie, menace terroriste, risque naturel ou technologique) ; il précise qui fait quoi, selon quel signal, par quel moyen, et où se retrouver

Le plan d'organisation de la mise en sûreté (POMS) est un document opérationnel qui définit, pour chaque scénario d'urgence (incendie, menace terroriste, risque technologique extérieur), les procédures à suivre, les responsabilités de chaque acteur (SSIAP, personnel, direction), les moyens disponibles et les points de rassemblement ou de confinement. Il est régulièrement mis à jour et fait l'objet d'exercices de simulation.

22. D — La colonne humide est une canalisation permanente maintenue en charge (sous pression d'eau) en toutes circonstances, alimentée par la réserve d'eau de l'établissement ; la colonne sèche est une canalisation vide que les sapeurs-pompiers alimentent eux-mêmes en arrivant sur les lieux

La colonne humide (ou montante humide) est constamment remplie d'eau sous pression ; les robinets d'incendie armés (RIA) y sont raccordés. Elle permet une intervention immédiate sans attendre les secours. La colonne sèche est une canalisation vide ; les pompiers la raccordent à leur groupe motopompe à l'arrivée, ce qui prend quelques minutes supplémentaires.

23. A — Résistance mécanique (R), Étanchéité aux flammes (E) et Isolation thermique (I) maintenues pendant 120 minutes

REI 120 signifie que l'élément de construction (plancher, paroi porteur) maintient simultanément ses trois fonctions pendant 120 minutes : R = capacité portante (Résistance), E = Étanchéité aux flammes et gaz chauds, I = Isolation thermique (limite la température côté froid).

24. A — Un outil de pilotage synthétisant des indicateurs clés (nombre d'alarmes, délais d'intervention, état de conformité, incidents) permettant de suivre la performance du service

Le tableau de bord sécurité est un outil de management qui regroupe les indicateurs de performance du service (alarmes, interventions, conformité réglementaire) pour faciliter le pilotage et le reporting.

25. D — Un avis recommandant la fermeture au préfet qui seul peut décider la fermeture

Un avis défavorable de la commission de sécurité est transmis au préfet (ou maire selon les cas) qui prend la décision administrative de fermeture ; la commission n'a pas de pouvoir de fermeture directe.

26. D — L'ensemble des coûts liés au personnel (salaires bruts, charges patronales, primes, congés payés, avantages en nature)



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



La masse salariale représente le coût total de l'emploi des agents pour l'employeur : salaires bruts + charges patronales + primes + coût des congés payés + éventuels avantages en nature.

27. D — Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

SSIAP 3 désigne le Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes, niveau le plus élevé de la filière SSIAP.

28. C — Pour les patients sous assistance respiratoire ou en soins critiques, la procédure est la mise à l'abri horizontale (transfert dans le compartiment adjacent CF) en priorité sur l'évacuation verticale ; les respirateurs portables doivent être disponibles, le personnel soignant doit être formé aux procédures et le nombre de patients à mobilité très réduite doit être connu du service de sécurité

Dans les unités de soins critiques (réanimation, USC...), l'évacuation immédiate des patients est souvent impossible sans les mettre en danger. La procédure prévue est la mise à l'abri horizontale : transfert des patients vers un compartiment CF adjacent. Cela nécessite : respirateurs portables, matériel de transfert adapté (lits roulants), personnel formé aux procédures, coordination avec le service de sécurité (connaissance du nombre de patients à mobilité très limitée) et simulation régulière.

29. C — L'ensemble des documents techniques décrivant le SSI installé (plans, schémas, programmation, PV de réception)

Le dossier d'identité SSI rassemble toute la documentation technique du système : plans de câblage, schémas fonctionnels, fiches de programmation, PV de réception, notice d'utilisation.

30. A — Une sortie supplémentaire aux sorties normales, destinée à compléter les possibilités d'évacuation en cas de sinistre

Une issue de secours est une sortie supplémentaire qui s'ajoute aux sorties normales pour augmenter les capacités d'évacuation.



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start

Unofficial study material · not affiliated with any certifying body



Ready to pass?

Unlock the full SSIAP 3 QCM Examen bank, every explanation, and unlimited timed mock exams.

Scan to start practising

<https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

Also on iOS & Android — search your exam name on the App Store or Google Play



Unlock all 500 questions + timed mock exams

→ <https://certs.theorypractice.app/frssiap3>

\$2.99/week or \$6.99/month · cancel anytime · scan to start